

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 16 BIS

N° 1258

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1258

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 16 BIS

À l'alinéa 53, substituer aux mots :

« les articles L. 261-1 à L. 261-7 »

les mots :

« le titre VI du livre II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.